

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration / Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2011033**

**Signataire : BC/SL**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'un médecin spécialisé en psychiatrie et addictologie, à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 4 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 1977 créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacance de poste au CIG PC – 2011.10- 3140 effectuée auprès du Centre Inter-Départemental de Gestion pour la Petite Couronne de la Région Ile de France et exécutoire le 17 novembre 2011 ;

Considérant la nature des fonctions spécifiques de médecin spécialisé en psychiatrie et addictologie au Centre Municipal de Santé et la nécessité de recruter un médecin disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine ;

**A l'unanimité.**

**DELIBERE :**

**AUTORISE :** Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin spécialiste en psychiatrie et addictologie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

**AUTORISE :** Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement.

**DIT :** que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures)

**DIT :** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

**64131.511. (602.64131.511)**

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire  
L'adjoint délégué